

**Note aux parents d'élèves demi-pensionnaires**

Madame, Monsieur,

Conformément au calendrier national, l'année scolaire se terminera le mardi 5 juillet après la classe ; toutefois, en raison d'absences de professeurs convoqués à la correction du Diplôme National du Brevet, tous les cours ne pourront être assurés du 27 juin au 5 juillet.

Les élèves pourront cependant être accueillis dans l'établissement.

En conséquence, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer de votre décision concernant la présence de votre enfant au restaurant scolaire.

**Afin de pouvoir éditer les factures du 3<sup>ème</sup> trimestre (De mai à juin). Merci de retourner le coupon ci-dessous à l'intendance avant le 13 avril 2016**

Pour information :

Tarif Rest'O Collège	1.20€	1.75€	2.60€	3.40€	4.25€	5.05€
Montant pour la période du 27 juin au 5 juillet, soit 6 repas.	7.20€	10.50€	15.60€	20.40€	25.50€	30.30€

**Le 21 juin** : accueil des élèves de CM2 par les élèves de 6<sup>ème</sup>. Le repas ne sera donc pas facturé pour les classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**Le 23 et 24 juin** : l'établissement étant centre d'examen, seuls les élèves de 3<sup>ème</sup> pourront déjeuner au collège. Les repas ne seront donc pas facturés pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

La Gestionnaire  
 C. LESMAYOUX

✂-----✂-----✂-----

Je soussigné(e) Monsieur/Madame -----souhaite que mon enfant

Nom :-----

Prénom :-----

Classe :-----

déjeune au collège la période du 27 juin au 5 juillet.

**Signature  
 du responsable légal :**